

La Gazette Roynacaine

Bulletin municipal d'information, janvier 2026 / n°12



mairie de
ROYNAC

26450
tél 04 75 90 47 75

mairie.roynac@orange.fr



> Le *Mot* du maire



Chères Roynacaines,
Chers Roynacains,

La période de réserve pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 a commencé le 1^{er} septembre dernier. Aussi, je ne ferai pas ici de bilan des six mois écoulés.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2026. Que la nouvelle année vous apporte joie et prospérité !

Toutefois, je souhaite revenir sur la réouverture de notre restaurant communal.

Nous sommes tous heureux d'accueillir M. Anthony GRUGET, qui a pris les rênes de la Petite Auberge. Depuis un mois, il nous régale de sa généreuse cuisine du terroir. Il a déjà organisé des repas à thème (Beaujolais nouveau, huîtres). M. GRUGET nous donne rendez-vous tous les 3^{èmes} jeudi du mois pour ces dégustations à thème.

Bientôt vous pourrez retrouver son actualité sur les réseaux sociaux.

En attendant, vous pouvez le contacter au 09 56 83 55 07. Bienvenue à vous Anthony !

Ce début d'année est marqué par une bien triste nouvelle : le décès de notre secrétaire de mairie Valérie Chopinet. La municipalité souhaite rendre un dernier hommage à une femme dont la présence a profondément marqué notre mairie, notre commune et nos vies.

Elle était notre collègue, et pour beaucoup d'entre nous, une amie. Il est difficile de résumer en quelques mots tout ce qu'elle a apporté. Valérie n'était pas seulement une professionnelle irréprochable, elle était une présence, une voix, un sourire, un repère.



Votre Maire, Valérie ARNAVON

> Sommaire

- Le *Mot* du maire
- Recensement 2026
- Les élections municipales
- Le club des Coquelicots
- La chapelle Saint Michel
- Le clocher du vieux village
- Déchets oui, mais verts !

> 2026 Recensement de la population

Cette année notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution et ses besoins.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir **du 15 janvier et jusqu'au 15 février 2026**.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Ses résultats déterminent la participation de l'État au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus la participation est importante.

Roynac compte, aujourd'hui 495 habitants. L'enjeu est donc d'atteindre voire de dépasser la barre fatidique des 500 habitants.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, Mme Nadège TRIBOUILLARD, agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne et **gardez précieusement ce document, il est indispensable**.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, **c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !**

Le recensement de la population **est un acte civique, obligatoire et gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.**

Pour ceux qui rencontreraient des difficultés avec l'outil informatique, notre secrétaire se rendra disponible en mairie pour vous aider. Vous pourrez prendre rendez-vous avec elle.

L'équipe municipale

> Zoom sur les élections municipales

Ce qui change en 2026 :

1) Des listes paritaires :

Les listes doivent respecter la parité avec une alternance obligatoire entre les femmes et les hommes.

2) Le mode de scrutin :

La loi du 21 mai 2025 généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants.

Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne sont plus élus au scrutin majoritaire avec panachage qui permettait de barrer certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres.

3) Répartition des sièges :

Au premier tour, la liste obtenant la majorité absolue reçoit la moitié des sièges à pourvoir, les autres sièges étant répartis proportionnellement entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé avec des règles de fusion et de maintien des listes.

4) Calendrier 2026 :

Mercredi 4 février	Arrêt des inscriptions en ligne
Vendredi 6 février	Arrêt des inscriptions en mairie
Dimanche 15 mars	1 ^{er} tour
Dimanche 22 mars	2 ^{ème} tour

5) S'inscrire sur la liste électorale :

Ceux et celles qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale, il est encore temps de le faire :

- En mairie : en venant aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous
- En ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits>



> Le Club des Coquelicots



Le 2^{ème} semestre 2025 riche en activités !

Chantal et Jean DEMURE nous ont fait découvrir, par leurs **vidéos-reportages**, des horizons lointains du Brésil en mars et d'Australie en septembre.

Ils nous ont touchés par des moments d'une vie simple et authentique avec des paysages ensoleillés et magnifiques. Merci à vous de nous faire voyager !

La journée Cabaret à Aix nous a procuré un beau et bon moment féérique et joyeux.

Le 30 octobre, des « Coquelicots plutôt gourmands » se sont régalés de **la Défarde**, plat traditionnel de notre région, toujours aussi savoureuse et partagée dans un repas convivial.

Le 16 novembre, **notre LOTO** a rassemblé 200 personnes dans la salle de périscolaire dont il a presque fallu pousser les murs. C'est une belle réussite partagée avec le public de nos communes voisines, amies et enthousiastes.

Et enfin, le 7 décembre, **le repas de fin d'année** a ravi tous les 70 convives, satisfaits de la succulence des plats, de l'accueil et de la qualité du service.

L'ambiance joyeuse a été créée et entretenue par des actrices pleines de fougue et de talent qui ont animé l'après-midi. Ce repas est le point d'orgue et clôture cette année écoulée.

Et bien sûr, les activités récurrentes du club se tiennent toujours :

- Le mercredi après-midi (un sur deux), les Coquelicots se retrouvent pour **des jeux de société** avec parfois des Puy Saint Martinois qui nous rejoignent.
- Le mercredi après-midi (un sur deux), **les Balades Douces** nous permettent de prendre l'air.

Ces deux dernières activités vont évidemment se poursuivre en 2026. Et pour le reste, nous établirons prochainement l'agenda pour la nouvelle année.



Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne fin d'année, des joyeuses fêtes, des beaux cadeaux pour ceux qui auront écrit leur lettre au Père Noël, et tous nos vœux de bonheur et de santé pour la future nouvelle année.

La Présidente
Françoise GILLES

> La chapelle Saint Michel

La restauration de la chapelle Saint Michel se poursuit

Les bénévoles de l'**association Patrimoine Roynacain** ont terminé une nouvelle tranche de travaux : la restauration des deux portes de la chapelle.

Ces portes ont été « gommées » à la poudre de verre pour ne pas trop agresser le bois. Les bas de porte ont été refaits avec un rejet d'eau plus important pour éviter la pénétration de la pluie dans le bâtiment.

Enfin elles ont été repeintes en utilisant une peinture traditionnelle que nous avons fabriquée à base de farine, de pigments et d'huile de lin.

Les badigeons intérieurs ont été également terminés mais l'humidité remontant de façon importante dans le bas des murs des tâches sont apparues, ce qui nous conduira probablement à devoir installer des cheneaux sur le toit de la nef pour éviter l'accumulation d'eau au pied des murs.

Après des finitions cet hiver une inauguration pour remercier les donateurs sera organisée au printemps, vous y serez les bienvenus.

Les bénévoles de Patrimoine Roynacain



Gommage des portes



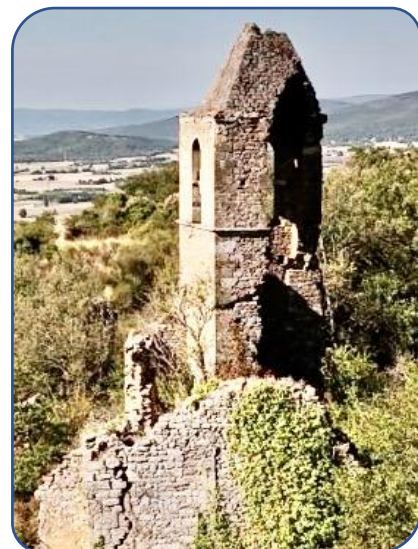
Portes restaurées et réinstallées



> Le clocher du vieux village

Le clocher du vieux village, un patrimoine à préserver

Pour chacun d'entre nous le clocher du vieux village est un élément indissociable de notre commune. Pourtant il est menacé comme le montre la photo jointe où l'on voit que toute la partie arrière s'est effondrée, mais personne au village n'ose envisager qu'il puisse un jour s'écrouler et disparaître de notre horizon.



Nous avons tous rêvé de le voir restauré ou au minimum consolidé.

Cela va devenir possible puisque sa propriétaire Véronique Bon a accepté de céder le clocher à l'association Patrimoine Roynacain par un bail emphytéotique*.

L'objectif est que l'association se charge de mobiliser toutes les subventions patrimoniales et tous les mécènes qui nous permettraient de faire réaliser les travaux nécessaires à ce sauvetage.

Deux types d'actions devront être entreprises :

- Celles qui nous sont accessibles en tant que roynacains bénévoles pour des actions de défrichage, de rétablissement du chemin d'accès, de tri des éboulements, de préparation de la base du chantier mais aussi pour se mobiliser en tant que simples adhérents de l'association
- Celles qui sont trop lourdes pour des bénévoles et pour lesquelles nous choisirons les entreprises compétentes et équipées des moyens nécessaires pour ces travaux, après avoir mobilisé les moyens financiers adaptés.

Nous allons d'abord constituer l'équipe animatrice de l'association et le groupe de bénévoles, toutes sortes de compétences et de bonnes volontés seront nécessaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

*Le bail emphytéotique privé est un bail de longue durée exercé sur un terrain du domaine privé de la collectivité, consenti pour une durée qui ne peut être inférieure à 18 ans et pouvant atteindre 99 ans, portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel (c'est-à-dire un droit qui porte directement sur une chose). Il ne peut en outre être prolongé par tacite reconduction.

> Déchets oui, mais verts !

L'aire de dépôt des déchets verts de Roynac, comme son l'indique est **exclusivement réservée aux végétaux**.

Malheureusement trop de nos concitoyens déposent **des déchets (à base de plastique) qui n'ont rien à faire sur la plateforme**.

Si ces derniers ne sont pas repérés, ils vont être broyés avec les végétaux pour finalement se retrouver dans le broyat que l'Agglo met à disposition.

Les plastiques en vieillissant se fragmentent en micro-plastiques (jusqu'à 1 micron de millimètre !).

Le projet MICROSOFF, coordonné par l'INRAE et l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDLD), a révélé que 76 % des sols agricoles échantillonnés en France contiennent des microplastiques, principalement du polyéthylène et du polypropylène.

L'étude de l'ADEME sur les fertilisants organiques (2025) confirme cette tendance : sur 167 échantillons de composts et digestats analysés, 166 contenaient des microplastiques.

Ces particules peuvent persister plusieurs années dans le sol, migrer vers les horizons profonds et, dans certains cas, **rejoindre les eaux souterraines**.

Les connaissances sur les effets des microplastiques sur la faune et la flore terrestre restent limitées. Les premiers résultats issus de l'expertise INRAE-CNRS (2023) mettent toutefois en évidence plusieurs perturbations :

- modification de la structure du sol et de sa porosité,
- impacts sur la faune du sol (vers de terre, micro-organismes),
- transport potentiel de polluants chimiques ou biologiques,
- altération de certains paramètres de croissance des végétaux.

Pour en savoir plus sur la pollution par les plastiques :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/traite-mondial-contre-pollution-plastique>

Pot de fleurs en polyéthylène

Gaine électrique en PVC

Lambris PVC mural (en grande quantité !)



Rappel important : le dépôt est exclusivement réservé aux particuliers de Roynac